

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 307:2007/A1:2013

Plastiques - Polyamides - Détermination de l'indice de viscosité - Amendement 1: Corrections, et mise à jour de la référence à la norme JIS K

Plastics - Polyamides - Determination of
viscosity number - Amendment 1:
Corrections, and update to reference to
JIS K 6920-2 (ISO 307:2007/Amd 1:2013)

Kunststoffe - Polyamide - Bestimmung
der Viskositätszahl - Änderung 1:
Berichtigungen und Aktualisierung des
Verweises auf JIS K 6920-2 (ISO 307:2007/

04/2013



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 307:2007/A1:2013 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 307:2007/A1:2013.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 307:2007/A1:2013

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 307:2007/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Avril 2013

ICS 83.080.20

Version Française

**Plastiques - Polyamides - Détermination de l'indice de viscosité -
Amendement 1: Corrections, et mise à jour de la référence à la
norme JIS K 6920-2 (ISO 307:2007/Amd 1:2013)**

Kunststoffe - Polyamide - Bestimmung der Viskositätszahl -
Änderung 1: Berichtigungen und Aktualisierung des
Verweises auf JIS K 6920-2 (ISO 307:2007/Amd 1:2013)

Plastics - Polyamides - Determination of viscosity number -
Amendment 1: Corrections, and update to reference to JIS
K 6920-2 (ISO 307:2007/Amd 1:2013)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 307:2007. Il a été adopté par le CEN le 2 avril 2013.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles